



Dans le cadre de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme aux règles de publicité des actes pris par les collectivités

Dématérialisation de la publicité des actes

Délibérations du Conseil communautaire
du 19 septembre 2024

Mise en ligne le 24 septembre 2024

Ordre du jour :

Général	Apurement des opérations pour le compte de tiers	2024-043	Approuvée à l'unanimité
Général	Contrat de destination touristique de la Haute Somme	2024-044	Approuvée à l'unanimité
Ressources Humaines	Modification de postes – Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents	2024-045	Approuvé à l'unanimité
Ressources Humaines	Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	2024-046	Approuvé à l'unanimité
EVD	Exonérations taxe OM 2025	2024-047	Approuvée à l'unanimité

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 19 septembre 2024

Date de la convocation : 12 septembre 2024

Date d'affichage : 24 septembre 2024

Délibération n°2024-043 : Apurement des opérations pour compte de tiers

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 33

Suppléants représentant leurs titulaires : 6

Titulaires ayant donné pouvoir : 7

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 46
- contre :
- abstention :

Le 19 septembre deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 12 septembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. JACOB, A. COQUART, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, T. LINEATTE, B. GANCE, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, Ch.LEBRUN, L. PATTE, C. FOURNET, Ch. BALCONE, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : J. MARMIGNON (suppléante de X. PALPIED), MF. LEROUX (suppléante de F. LEROY), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), K. VERQUEREN (suppléante de M.FLEURY),J. SEGARD (suppléant de D. POTEL) , H. COMMUN (suppléante de L.MAILLE)

Titulaires ayant donné pouvoir : A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. VENTELON à G. CARON, N. LATAPIE-COPE à B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN à T. LINEATTE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, J. BROQUET à Ch.BALCONE

Titulaires absents ou excusés : D. DOMONT, X. PALPIED, L. POTIER, F. LEROY, A. BEAUVOIS, N. LATAPIE-COPE, A. LEBRUN-MERLIN, JL. MAILLARD, M. BAILLON, J. NORMAND, J.P. AVENEL, P. VALLEE, A. DEVAUX, R. VENTELON, V. VANNEUFVILLE, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, JC. LOUVET, S. DECROIX, D. MESSIO, D. PIOCHE, E. PROOT, C. ROUVROY. J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL.

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Apurement des opérations pour compte de tiers

La séance ouverte,

Le compte de gestion 2023 du budget principal de Terre de Picardie présente des opérations pour compte de tiers déséquilibrées qu'il convient de régulariser à hauteur de 940 761.31 €.

En effet les normes comptables en vigueur exigent que les comptes de tiers soient équilibrés lorsque les opérations sont terminées.

Les opérations concernées devaient porter sur des délégations de maîtrise d'ouvrage entre les EPCI et les communes notamment en matière de voirie et d'aménagement paysager.

Il est toutefois difficile d'être précis car les archives informatiques et papier font défaut du fait du caractère très ancien des opérations. Pour mémoire, le compte de gestion 2005 présentait un solde déséquilibré de 860 075.91 € entre les articles d'opération pour compte de tiers (4581 et 4582).

Les archives comptables n'étant conservées que durant 10 années, il n'est donc pas possible de retracer les mouvements comptables afférents.

Afin d'apurer ces comptes et de se mettre en conformité avec la réglementation il est proposé à l'assemblée communautaire d'autoriser le comptable public à procéder aux opérations d'ordre non budgétaires nécessaires.

Le détail des opérations comptables est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve à l'unanimité cette proposition.
- Autorise le comptable public à effectuer les opérations d'ordre non budgétaire nécessaires.
- Autorise le président à signer tout document permettant l'exécution de ces opérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe CHEVAL



secrétaire de Séance

T. LINEATTE

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 19 septembre 2024

Date de la convocation : 12 septembre 2024

Date d'affichage : 25 septembre 2024

Délibération n°2024-044 : Contrat de destination touristique de la Haute Somme 2024 – 2027

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 33

Suppléants représentant leurs titulaires : 6

Titulaires ayant donné pouvoir : 7

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 46
- contre :
- abstention :

Le 19 septembre deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 12 septembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. JACOB, A. COQUART, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, T. LINEATTE, B. GANCE, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, Ch.LEBRUN, L. PATTE, C. FOURNET, Ch. BALCONE, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : J. MARMIGNON (suppléante de X. PALPIED), MF. LEROUX (suppléante de F. LEROY), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), K. VERQUEREN (suppléante de M.FLEURY),J. SEGARD (suppléant de D. POTELE), H. COMMUN (suppléante de L.MAILLE)

Titulaires ayant donné pouvoir : A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. VENTELON à G. CARON, N. LATAPIE-COPE à B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN à T. LINEATTE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, J. BROQUET à Ch.BALCONE

Titulaires absents ou excusés : D. DOMONT, X. PALPIED, L. POTIER, F. LEROY, A. BEAUVOIS, N. LATAPIE-COPE, A. LEBRUN-MERLIN, JL. MAILLARD, M. BAILLON, J. NORMAND, J.P. AVENEL, P. VALLEE, A. DEVAUX, R. VENTELON, V. VANNEUFVILLE, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTELE, F. MASSIAS, JC. LOUVET, S. DECROIX, D. MESSIO, D. PIOCHE, E. PROOT, C. ROUVROY, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL.

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Contrat de destination touristique de la Haute Somme 2024 – 2027

Préambule :

Dans le cadre de la compétence « promotion du tourisme », le Pôle d'équilibre territorial et rural Cœur des Hauts-de-France définit et met en œuvre une politique territoriale de développement touristique à l'échelle de ses trois communautés de commune membres dont l'objectif consiste à renforcer l'attractivité du territoire et construire une destination touristique de court-séjour.

Dans cette perspective, une stratégie de développement touristique a été adoptée en Comité Syndical le 17 avril 2024, donnant ainsi une feuille de route opérationnelle à l'office de tourisme Haute Somme pour la mise en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel issu de quatre orientations stratégiques.

Contexte de la contractualisation avec la Région Hauts-de-France :

Depuis 2017, la Région Hauts-de-France a engagé une démarche de mise en convergence des territoires autour d'un objectif commun : faire du tourisme un levier de développement économique et un vecteur d'attractivité. Il s'agit de faire émerger des offres adaptées aux attentes des clientèles dans une logique de performance économique et d'attractivité globale.

Ainsi, une première génération de contrats a été proposée aux territoires avec les contrats de rayonnement touristique (2020 – 2023). Dans le cadre de la mise en œuvre de sa nouvelle politique contractuelle, la Région propose d'élaborer des contrats de destination touristique, davantage centrés sur l'approche client et la transformation de l'offre pour la faire correspondre aux attentes de la clientèle et intégrant les étapes du marketing.

De plus, au volet territorial de la politique touristique, la Région poursuivra la mise en œuvre des projets d'envergure régionale en faveur des mobilités douces, de l'innovation touristique, du tourisme de mémoire, de la médiation et la ludification des patrimoines, du tourisme gourmand et gastronomique.

Objectifs du contrat de destination touristique :

- Disposer d'un guichet unique pour les porteurs de projets,
- Être une instance de partage des informations entre la Région et le territoire,
- Renforcer l'attractivité des territoires,
- Transformer l'offre en produits touristiques,
- Favoriser un développement durable et les transitions touristiques.

Contenu du contrat de destination touristique :

Le contrat de destination touristique présente le territoire de la Haute Somme ainsi qu'une synthèse de sa stratégie de développement touristique et sa stratégie marketing, notamment à travers l'identification de cibles de clientèles prioritaires ; décline les axes opérationnels de développement de la destination et les axes de coopération avec les territoires voisins ; définit les engagements des partenaires signataires et détermine la composition ainsi que le rôle des instances de gouvernance et d'animation du contrat.

Les axes opérationnels proposés dans le présent contrat de destination touristique sont la déclinaison des orientations définies dans la stratégie de développement

touristique et visent à qualifier et transformer l'offre touristique du territoire pour permettre sa mise en marché.

5 axes opérationnels de développement ont ainsi été identifiés :

- Axe n°1 : Patrimoine, histoire et mémoire,
- Axe n°2 : Nature et activités de pleine-nature,
- Axe n° 3 : Découverte des savoir-faire locaux, produits du terroir et valorisation des circuits courts,
- Axe n°4 : Structuration et transformation de l'offre d'hébergement et de restauration,
- Axe n°5 : Mise en marché de l'offre.

Ces propositions sont présentées dans le projet de contrat annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Décide d'adopter les orientations et modalités de mise en œuvre du contrat de destination touristique de la Haute-Somme élaboré par le PETR Cœur des Hauts-de-France en interaction avec les services du Conseil régional et Hauts-de-France Tourisme, telles que proposées dans le document joint en annexe à la présente délibération
- Autorise le Président à signer les actes et engagements correspondant à ce contrat, ainsi que tout avenant, avec la Région Hauts-de-France, Hauts-de-France Tourisme et le PETR Cœur des Hauts-de-France.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 19 septembre 2024

Date de la convocation : 12 septembre 2024

Date d'affichage : 25 septembre 2024

Délibération n°2024-045 : Modification de postes – Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 33

Suppléants représentant leurs titulaires : 6

Titulaires ayant donné pouvoir : 7

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 46
- contre :
- abstention :

Le 19 septembre deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 12 septembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. JACOB, A. COQUART, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, T. LINEATTE, B. GANCE, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, Ch.LEBRUN, L. PATTE, C. FOURNET, Ch. BALCONE, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : J. MARMIGNON (suppléante de X. PALPIED), MF. LEROUX (suppléante de F. LEROY), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), K. VERQUEREN (suppléante de M.FLEURY),J. SEGARD (suppléant de D. POTELE), H. COMMUN (suppléante de L.MAILLE)

Titulaires ayant donné pouvoir : A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. VENDELON à G. CARON, N. LATAPIE-COPE à B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN à T. LINEATTE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, J. BROQUET à Ch.BALCONE

Titulaires absents ou excusés : D. DOMONT, X. PALPIED, L. POTIER, F. LEROY, A. BEAUVOIS, N. LATAPIE-COPE, A. LEBRUN-MERLIN, JL. MAILLARD, M. BAILLON, J. NORMAND, J.P. AVENEL, P. VALLEE, A. DEVAUX, R. VENDELON, V. VANNEUFVILLE, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTELE, F. MASSIAS, JC. LOUVET, S. DECROIX, D. MESSIO, D. PIOCHE, E. PROOT, C. ROUVROY. J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL.

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Modification de postes – Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents

La séance ouverte,

Le président propose les modifications de poste à savoir :

- Modification des postes de responsable de service

La Responsable du Service Valorisation des Déchets et le responsable technique bâtiment ont bénéficié d'une promotion interne en 2023 et ont été nommés par voie de détachement pour stage sur la catégorie B dans le cadre d'emploi des techniciens et sur les grades respectifs de Technicien principal de 2^{ème} classe et de Technicien.

Ces deux agents ont été titularisés sur leur grade respectif en mars 2024 et en mai 2024.

Suite à cette titularisation, les postes sur la catégorie C correspondant à ces emplois n'ont plus de raison d'être. Cependant, afin d'assurer le détachement d'un agent de la filière animation vers la filière technique sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, celui est donc maintenu. Il est donc proposé de supprimer le grade suivant, après avis du CST :

Emploi	Filière	catégorie	Cadre emploi	Grade à supprimer	Prise d'effet
Responsable du service Valorisation des déchets	Technique	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal 35H	01/10/2024

- Modification de poste de Directeur de la Lecture Publique

Par délibération N°2024-030 en date du 20 juin 2024 un emploi permanent de Directeur de la Lecture Publique sur le Territoire de Terre de Picardie à compter du 1^{er} juillet 2024 a été créé.

Il s'agit d'un emploi permanent à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique :

- catégorie A, Filière Culturelle – cadre d'emploi des Bibliothécaires territoriaux
- catégorie B, Filière Culturelle– cadre d'emploi des Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Le tableau des emplois a été mis à jour par la création d'un emploi de bibliothécaire.

Il était mentionné que la filière, le cadre d'emploi et le grade seraient précisés à l'issue du recrutement.

Il ressort de l'opération de recrutement que le poste doit être ouvert en catégorie B, Filière Culturelle– cadre d'emploi des Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques au grade d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2024.

- Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents

En application des modifications de poste susvisées, le tableau des emplois permanents est modifié et donné en annexe de la délibération.

Après avoir délibéré le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **Décide** de modifier les postes repris ci-dessus.
- **Adopte** la modification du tableau des emplois tel qu'annexé
- **Autorise** le cas échéant le recrutement d'agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L.332-8-2° du CGFP pour les postes sus visés
- **Autorise** le Président à signer les contrats.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 19 septembre 2024

Date de la convocation : 12 septembre 2024

Date d'affichage : 24 septembre 2024

Délibération n°2024-046 : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 33

Suppléants représentant leurs titulaires : 6

Titulaires ayant donné pouvoir : 7

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 46
- contre :
- abstention :

Le 19 septembre deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 12 septembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. JACOB, A. COQUART, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, T. LINEATTE, B. GANCE, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, Ch.LEBRUN, L. PATTE, C. FOURNET, Ch. BALCONE, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : J. MARMIGNON (suppléante de X. PALPIED), MF. LEROUX (suppléante de F. LEROY), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), K. VERQUEREN (suppléante de M.FLEURY),J. SEGARD (suppléant de D. POTEL) , H. COMMUN (suppléante de L.MAILLE)

Titulaires ayant donné pouvoir : A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. VENTELON à G. CARON, N. LATAPIE-COPE à B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN à T. LINEATTE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, J. BROQUET à Ch.BALCONE

Titulaires absents ou excusés : D. DOMONT, X. PALPIED, L. POTIER, F. LEROY, A. BEAUVOIS, N. LATAPIE-COPE, A. LEBRUN-MERLIN, JL. MAILLARD, M. BAILLON, J. NORMAND, J.P. AVENEL, P. VALLEE, A. DEVAUX, R. VENTELON, V. VANNEUFVILLE, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, JC. LOUVET, S. DECROIX, D. MESSIO, D. PIOCHE, E. PROOT, C. ROUVROY. J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL.

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

La séance ouverte,

Le Conseil Communautaire de Terre de Picardie ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Un agent était affecté au service scolaire à raison 37% de son temps et 73% au service périscolaire. Pour des raisons de contraintes physiques et organisationnelles, l'agent sera affecté 100% au service scolaire à la rentrée scolaire 2024-2025 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service d'animation suite au départ de l'agent cité ci-dessus et dans l'attente d'une organisation pérenne ;

Le président propose :

- Pour le service périscolaire

La création à compter du 1^{er} octobre 2024, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 22/35^{ième} annualisée.

Ils devront justifier d'un BAFA-ou CAP AEPE ou BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du sport ou équivalent).

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour la période scolaire 2024-2025 d'une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois, allant du 01/10/2024 au 31/03/2026 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 381 indice majoré 372 du grade de recrutement, auquel s'ajoute les suppléments et indemnités en vigueur.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après avoir délibéré le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **Autorise** le président à créer l'emploi repris ci-dessus
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe CHEVAL



Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 19 septembre 2024

Date de la convocation : 12 septembre 2024

Date d'affichage : 25 septembre 2024

Délibération n°2024-047 : Exonérations de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 33

Suppléants représentant leurs titulaires : 6

Titulaires ayant donné pouvoir : 7

Titulaires absents ou excusés : 22

Votants :

- pour : 46
- contre :
- abstention :

Le 19 septembre deux mil vingt-quatre, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 12 septembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. JACOB, A. COQUART, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, T. LINEATTE, B. GANCE, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, F. RUBIN, JN CAZE, R. NIETO, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, Ch.LEBRUN, L. PATTE, C. FOURNET, Ch. BALCONE, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, Ch. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : J. MARMIGNON (suppléante de X. PALPIED), MF. LEROUX (suppléante de F. LEROY), F. KOENIG (suppléant de J.Ph .AVENEL), K. VERQUEREN (suppléante de M.FLEURY),J. SEGARD (suppléant de D. POTELE), H. COMMUN (suppléante de L.MAILLE)

Titulaires ayant donné pouvoir : A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. VENDELON à G. CARON, N. LATAPIE-COPE à B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN à T. LINEATTE, J. NORMAND à Ph. CHEVAL, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, J. BROQUET à Ch.BALCONE

Titulaires absents ou excusés : D. DOMONT, X. PALPIED, L. POTIER, F. LEROY, A. BEAUVOIS, N. LATAPIE-COPE, A. LEBRUN-MERLIN, JL. MAILLARD, M. BAILLON, J. NORMAND, J.P. AVENEL, P. VALLEE, A. DEVAUX, R. VENDELON, V. VANNEUFVILLE, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTELE, F. MASSIAS, JC. LOUVET, S. DECROIX, D. MESSIO, D. PIOCHE, E. PROOT, C. ROUVROY. J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL.

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Exonérations de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La séance ouverte,

Le Président propose aux membres du Conseil communautaire, conformément aux dispositions de l'article 152 du Code général des impôts, d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2025, les propriétaires de locaux à usage commercial ou industriel ainsi que les propriétaires de maison vide de tous meubles qui ne mettent pas de poubelles lors des ramassages des ordures ménagères.

Il précise que les démarches administratives nécessaires seront effectuées auprès du Centre des Impôts d'Amiens avant le 15 octobre.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, d'accorder une exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2025 à :

Bâti Services	16 rue de l'église AB/282 AB/283 16F rue de l'église N° de section : AB283	Assevillers
SARL Les puits tournants (41/1000° de la propriété)	3 bis, rue Lamotte N° de section : AA / N° de plan AA160	Bayonvillers
F2Y	11-13 rue du 22 eme RMVE N° de section : ZH / N° de plan 40 - 41	Berny en Santerre
Billoré Serrurerie	33 rue Jean Lebas	Chaulnes
Carrefour Market	34 rue Roger Salengro N° de section : AC100 AC101 AC102 AC103	Chaulnes
Commune de Chaulnes	109 avenue Aristide Briand N° de section : AE5	Chaulnes
Gance Alain	23bis rue de la sablonnière N° de section : AB / N° de plan 146 Invariant : 801860440140	Chaulnes
ETS Gance et Fils	3 rue Jean Catelas N° de section : A / N° de plan 681ST	Chaulnes
SARL Martel	72 av Aristide Briand N° Parcelle AH67	Chaulnes
NICOBRIK	8 bis rue Roger Salengro N° de section : AC / N° de plan 30	Chaulnes
SOGIDEF (Société ITM Lai)	5017F rue de Lihons et 13 rue d'Hallu (Parcelles ZT17 ; AH92 AH96 AH99 AH95 AH106)	Chaulnes
Darras Laurent	4 grande rue N° de section : ZR / N° de plan 19	Framerville
EARL Leroy	Le bois du sart N° de section : ZI / N° de plan 007	Harbonnières
Harbonnières – atelier municipal	3 rue Mesmy N° de section : AH / N° de plan 193 Invariant : 0073345U	Harbonnières
Harbonnières – local communal	1 rue Raoul Defruit N° de section : AD226 / N° de plan 11 Invariant : 0202445	Harbonnières
Harbonnières – maison inoccupée et détruite	28 rue Garelepoix N° de section : AB / N° de plan 107	Harbonnières

	Invariant : 0073216V	
Harbonnières – maison vacante à détruire	10 rue de Bethisy N° de section : AB / N° de plan 186 Invariant : 0073208T	Harbonnières
Nuttens Stockage	7 domaine de Berseaucourt – Pertain N° de section : ZH19 et 62	Hypercourt
ETS Guillemont Gabriel	1b rue du 41ème RI N°section AA / N° de plan :165	Lihons
SCI 2GLV / Coppe Gaëlle	8 rue du tour des haies N° de section AC / Invariant :0163074L	Marchélepot
SCI Carré	17 rue des Flandres N°section ZL / N° de plan :8 et 12 (Fresnes Mazancourt)	Marchélepot
Commune de Maucourt	9-11 grande rue N°section AB / N° de plan :150	Maucourt
Commune de Maucourt	38 grande rue N°section AB / N° de plan :82	Maucourt
Garage Douay et Fils	28 rue de Lihons N°section AB / N° de plan :320 Invariant : 0088112	Méharicourt
Camping de Proyart	9001 Chemin de Méricourt	Proyart
Cressot Entreprise	18, rue Jean Mermoz	Rosières en Santerre
SCI Avenir 2000	Avenue Fosse Pierret N° de section : ZA118/119/120/140	Rosières en Santerre
Direct Menuiseries / CARDON Michel	72 rue Pasteur	Rosières en Santerre
Guillemont Gabriel (Bâtiments de l'entreprise ETS GUILLEMONT°)	2, rue du pied de selle N° : Z0040	Rosières en Santerre
SAS Lodomat - Bricomarché	20 rue de Vauvillers N°section OZ / N° de plan :0111 Et ZA0078	Rosières en Santerre
Ets LEBER et fils SCI Les ardoisiers	24 rue du 41ème RI	Rosières en Santerre
SCI Maupaj	2 rue d'Hangest-Dolez N°section S / N° de plan :129	Rosières en Santerre
TIF Dynamique (SCI VAN3)	24, rue du Niger Ref cadastrale : Q97	Rosières en Santerre
SARL Les Jardins de Francois / SCI FL (Warvillers)	31 rue Jean Jaurès N° de section : T0086	Rosières en Santerre
Endiverie de Soyécourt	1 rue du château ZL33 ZL34 ZL3 ZL25 ZL39	Soyécourt
EARL Maille	6 rue du château N° de section : ZM / N°Plan :99	Soyécourt
CHIPEX	6 ter rue du château N° de section : ZM / N°Plan :99	Soyécourt
GIE MOILET	1 rue du château ZL33 ZL34 ZL3 ZL25 ZL39	Soyécourt
GIE de Soyécourt	1 rue du château ZL33 ZL34 ZL3 ZL25 ZL39	Soyécourt
Primacoop	2b rue du château ZL33 ZL34 ZL37 ZL25 ZL39	Soyécourt
Chipex	2b rue du château ZL33 ZL34 ZL37 ZL25 ZL39	Soyécourt
Plâtrerie Moderne SARL	3 rue neuve et 9001 rue neuve N° de section : AC 103	Soyécourt

TURQUET Sébastien / IPC Carrosserie	2 rue d'Harbonnières N° de section : AB / N°Plan :48 et 49	Vauvillers
SCEA Maison rouge	99 rue de Lihons ZA48 ZA58 2B26 2B29	Vauvillers

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE

